

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMENAY**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUIN 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, LE QUATORZE JUIN à vingt heures, le Conseil Municipal de ROMENAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Daniel JENNEPIN, Maire

Etaient présents : JENNEPIN Daniel, DAMAY VISSUZAINIE Natalie, DEBOST Pascal, GALLAND Ginette, ANDRE Serge, VENTRICE Aurore, VAIRET Jean-René, COLIN Sandrine, MARICHY Patrick, AMADIEU Dimitri, CLERC Maud, NAVOISEAU David, DANJEAN Catherine, POUDOU Vincent, DONGUY Roger, LANGERON Danielle, HAYNE Jean-Jacques, THEVENET André

Absent(s) / Excusé(s) : LABRANCHE Céline (Pouvoir à VENTRICE Aurore)

Secrétaire de Séance : DAMAY VISSUZAINIE Natalie

M. David NAVOISEAU est arrivé en cours de séance à 20 heures 25 minutes.

Le conseil municipal approuve par 14 voix pour et 4 voix contre le compte rendu de la précédente réunion du 07 juin 2021.

M. Roger DONGUY demande que soit précisé dans le compte-rendu le montant de la rémunération des différentes servitudes (Passage et réseaux enfouis) qui sera versé par CN'AIR à la commune de Romenay, à savoir une somme forfaitaire de 16 000 € HT, dans le cadre du développement du parc éolien de Souilly d'Air.

PRESENTATION D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ENTREPRISE SUR LA TOTALITE DES DOUZE HECTARES DE LA ZONE DES VAUVRILS – DELIBERATION

Le Maire fait une rétrospective historique sur le dossier de la zone d'activités des Vauvrils depuis l'acquisition des parcelles de terrain par la commune en 2008, et depuis le premier contact qu'il a eu avec l'entreprise ID LOGISTICS dans le cadre de sa recherche d'une zone d'accueil pour un projet d'implantation. Il rappelle également à l'assemblée les échanges précédents avec la Communauté de Communes Terres de Bresse concernant la ZA des Vauvrils et sa probable classification en zone agricole au PLUI.

Il informe l'assemblée qu'une première réunion s'est déroulée en mairie le 08.06.2021, avec le Directeur de projets de l'entreprise, des représentants de la Communauté de Communes Terres de Bresse, du Département de Saône-et-Loire, de la Région Bourgogne Franche-Comté, et de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté, afin d'étudier les possibilités d'implantation d'une entreprise de logistique du groupe sur la Zone d'Activités des Vauvrils à ROMENAY (présentation de l'activité de l'entreprise, des plans de fonctionnement des bâtiments, projet de création de 100 à 120 emplois, etc.).

M. Roger DONGUY demande des précisions sur le domaine d'activité de l'entreprise (activité unique ou multiple).

Le Maire précise que M. Stéphane GROS, président de la CCTB a confirmé le soutien de l'intercommunalité sur ce projet, et qu'il a indiqué la possibilité d'apporter une solution au problème de définition de la zone des Vauvrils au PLUI de la CCTB en effectuant une déclaration de projet, ce qui permettrait de geler le terrain en zone industrielle. M. Stéphane GROS a également proposé que le chargé de développement économique qui va être recruté en septembre prochain à la CCTB travaille sur ce projet et établisse les dossiers correspondants.

L'ensemble des partenaires présents lors de cette réunion se sont montrés enthousiastes face à ce projet pour lequel de nombreux points restent bien évidemment encore à étudier (réseaux, coûts, tourne à gauche, etc.).

M. le Maire rappelle l'atout pour Romenay de pouvoir, avec ce projet, « figer » la zone des Vauvrils en zone industrielle dans le PLUI en cours d'élaboration par la CCTB. Il précise à l'assemblée que la compétence en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme est une compétence intercommunale relevant de la Communauté de Communes Terres de Bresse. Il appartient donc à la CCTB de mener l'étude d'un tel projet sur le territoire de Romenay. La prochaine réunion du conseil communautaire étant prévue le 24 juin 2021, la délibération du conseil municipal de Romenay doit intervenir avant cette date pour une inscription à l'ordre du jour du 24.06.2021. Le Maire demande donc à l'assemblée de bien vouloir en délibérer afin d'acter l'étude du projet et de missionner la Communauté de Communes Terres de Bresse afin de réaliser l'étude correspondante.

Après divers échanges et débat sur ce dossier, le conseil municipal passe au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la réalisation d'une étude du projet d'implantation de l'entreprise ID LOGISTICS dans la zone d'activités des Vauvrils à Romenay et charge la CCTB de réaliser l'étude correspondante, du fait qu'elle est titulaire de la compétence en matière d'aménagement de l'espace et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire intercommunale dont fait partie la commune de Romenay.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait un point sur les principales missions de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche Comté.

- Mme Danielle LANGERON demande des informations concernant un article mis en ligne sur le site internet de la commune au nom du maire et son équipe, concernant le DAB. Elle indique ne pas être d'accord avec les chiffres avancés (coûts, impôts, etc.).

Un débat s'en suit entre les membres du conseil municipal.

M. le Maire conclut en indiquant qu'il regrette que cette réunion de conseil extraordinaire très positive et riche en échanges constructifs soit ternie sur sa fin par un sujet qui divise les conseillers municipaux, à savoir le sujet du DAB. Ce point pouvant être évoqué à son sens lors de la prochaine séance ordinaire de conseil municipal.

- M. Roger DONGUY demande des précisions concernant un dépôt sauvage de déchets ménagers « Chemin des Petits Champs » à Romenay. M. Jean-René VAIRET précise que les sacs ont été enlevés et fouillés avant évacuation.

- Un point est fait sur l'organisation de la fête de la musique le 21.06 à partir de 19h au Champ Bressan (gestion par des bénévoles uniquement, places assises, buvette interdite). Un accueil des scolaires de Romenay est également prévu par la classe de 15h à 16h30.

La séance est levée à 20 heures 50 minutes.

**LE MAIRE,
Daniel JENNEPIN**

